

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816

3 avril 2008

SOMMAIRE

Aline Participations S.A.	39124	Luxco Properties 5 Sàrl	39168
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	39130	Maestro Concerts S.A.	39166
ASK Investments S.A.	39157	Majuro Investments S.A.	39142
Astut Azur S.A.	39135	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	39125
Brim S.A.	39159	Matolux S.A.	39154
Cavallino S.A.	39122	MF14 S.à r.l.	39141
Central Investment Holding S.A.	39122	Mithris S.A.	39153
Crec S.A.H.	39161	Nalozo S.à.r.l.	39158
Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch	39168	Nervis S.A.	39153
Derby Blue Investments S.A.	39163	Netzaberg Luxembourg S.à r.l.	39167
Elfe Productions S.A.	39144	Oscars S.A.	39128
Espace Carré d'Or S.A.	39146	Pamir S.A.	39158
EURX Kons Investment S.à r.l.	39151	Pamir S.A.	39164
Euton Investment Company S.A.	39136	PM France Industrial S.à r.l.	39141
Gebarde Media Investments S.à r.l.	39162	RDLUX S.A.	39157
Grant Thornton Fiduciaire S.A.	39122	Romplex S.A.	39140
Hercules S.A.	39163	Schi S.A.	39144
HMS 2 S.A.	39162	Scott & Krohn Holding S.A.	39160
HMS S.A.	39162	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	39144
Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch	39124	Soria S.A.	39165
IRN Holdings Luxembourg S.à r.l.	39143	Steyn Holding S.A.	39159
Jattis 1 S.A.	39145	Synapt Invest S.A.	39129
Jattis 2 S.A.	39145	Tipasis S.A.	39156
Jattis 3 S.A.	39150	Two I.C. Finance S.A. SPF	39131
Jattis 4 S.A.	39150	Vasikka S.A.	39160
Keyrights International Holding S.A.	39164	Vectura Sàrl	39157
Le Grotte Sàrl	39142	Viashipping S.A.	39124
Lexin Alfortville S.à r.l.	39143	Wafra Finance (Lux) S.à r.l.	39151
Lucis S.A.	39160	Washington Immo S.A.	39143
		Zaragoza S.A.	39164

Central Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.499.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2008 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2008, LAC/2008/2079.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2086 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008034614/7241/19.

(080036152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Cavallino S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.480.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par cinq jugements du 24 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg VIe chambre siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- TSC HOLDINGS SA ayant eu son siège social à Luxembourg, 38-40, rue Zithe, B75.297
- TECHNIMAN, TECHNOLOGY AND MANAGEMENT SA ayant eu son siège social à Luxembourg, 69, rte d'Esch, B21.698
- MG3 SA ayant eu son siège social à Luxembourg, 3, bd Prince Henri, B54.951
- CAVALLINO SA ayant eu son siège social à Luxembourg, 4, rue Pierre Coubertin, B 52.480
- BUSINESS EVOLUTION, ayant eu son siège social à Luxembourg, 69, rte d'Esch, B 58.987

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre Feltgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce avant le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Maître P. Feltgen

Liquidateur

Référence de publication: 2008034635/1421/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Grant Thornton Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 68.292.

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Niederanven, en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 276 du 21 avril 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.292, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Tran, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Micael Da Silva Carneiro, employé privé, à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Martin Rutledge, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Picco, L. Tran, M. Da Silva, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, LAC/2008/2894. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008035270/227/65.

(080037220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Viashipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.022.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale du 15 février 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008, à l'exception de Mr Derek Stuart Ruxton.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice Maire, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le cabinet MAZARS en qualité de commissaire aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034717/2704/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.886.

—
EXTRAIT

Par résolutions de ses administrateurs en date du 30 août 2007, INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY a accepté la démission de Monsieur Pierre Martel en tant que représentant permanent de la Succursale.

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY a décidé de nommer Monsieur Peter Donohoe, demeurant professionnellement à la Résidence Berry, 33, rue Pont Remy, L-2423 Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Référence de publication: 2008034718/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Aline Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.172.

—
Extrait aux fins de publications du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008035422/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (Sicar), de droit luxembourgeois dénommée MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N ° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C numéro 1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, prise en sa réunion du 29 janvier 2008.

des copies desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.450.760,- (un million quatre cent cinquante mille sept cent soixante Euros) réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune,

- soixante et un mille trois cent cinquante-deux (61.352) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et soixante-douze mille cinq cent trente-neuf (72.539) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune.

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800,- EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. Deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. Trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 5 des statuts est intégralement libellé comme suit:

La Société dispose d'un capital social immobilisé.

La Société dispose d'un capital social émis de à EUR 1.450.760,- (un million quatre cent cinquante mille sept cent soixante Euros) réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune,

- soixante et un mille trois cent cinquante-deux (61.352) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et soixante-douze mille cinq cent trente-neuf (72.539) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune.

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800,- EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1 Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2 deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3 trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression «Commanditaires» se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme «Actionnaires» se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR («Investisseurs avertis»).

3) Par décision du 29 janvier 2008, l'associé gérant commandité, savoir MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 52.764,- (cinquante-deux mille sept cent soixante-quatre Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.450.760,- (un million quatre cent cinquante mille sept cent soixante Euros à EUR 1.503.524,- (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros),

par l'émission de:

- 23.744 (vingt-trois mille sept cent quarante-quatre) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136,- par action B nouvelle;

- 2.638 (deux mille six cent trente-huit) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

MANDARIN CAPITAL PARTNERS SCA SICAR - B and C Shares

Nbr / Shareholders	B	C
	Shares	Shares
1. PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.	5.435	0
2. CHINA DEVELOPMENT BANK	5.435	0
3. THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA	5.435	0
4. EFIBANCA S.p.A.	1.087	0
5. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED	724	0
6. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA	724	0
7. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI PADOVA E ROVIGO	724	0

8. BANCA CARIGE S.p.A.	362	0
9. BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOC. COOP.	362	0
10. FONDAZIONE CASSA DEI RISPARMI DI FORLÌ	362	0
11. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO	362	0
12. FONDAZIONE CARIPLO	362	0
13. FONDO PENSIONE PER GLI AGENTI PROFESSIONISTI DI ASSICURAZIONE	362	0
14. CASTEL S.A.	217	0
15. Giorgio Tadolini	217	0
16. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI IMOLA	181	0
17. DATALOGIC S.p.A.	145	0
18. GITIFIN S.r.l.	145	0
19. MERLONI INVEST S.p.A.	145	0
20. Paolo Cantarella	145	0
21. VINIFIN INTERNATIONAL S.A.	145	0
22. IMA S.p.A.	145	0
23. HILLSWOOD HOLDINGS LTD	145	0
24. HARLESDEN FINANCE S.A.	90	0
25. Lucio Stanca	72	0
26. Bruno Calzoni	72	0
27. Meris Romagnoli	72	0
28. KING S.p.A.	72	0
29. MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A.	0	2.638
Total	23.744	2.638

Les souscripteurs ci-avant désignés ont souscrit aux 23.744 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 2.638 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 3.281.948,-.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 3.281.948,- (trois millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-huit Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.503.524,- (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros,

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

«The Company has an issued share capital of one million five hundred and three thousand five hundred and twenty-four Euro (EUR 1,503,524.-), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,

- eighty-five thousand ninety-six (85,096) B Shares , having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.- EUR per each B share.»

- and seventy-five thousand one hundred and seventy-seven (75,177) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each.

Traduction française

«La Société dispose d'un capital social émis de EUR 1.503.524,- (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros, réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune,

- quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (85,096) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et soixante-quinze mille cent soixante-dix-sept (75.177) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune.»

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, LAC/2008/5221. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008035282/208/185.

(080037162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Oscars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 127.183.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée OSCARS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 20 avril 2007, publié au mémorial C numéro 1209 du 20 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.183.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre Bernardy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Céline Auburtin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sabri Soualmia, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Contern».

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bernardy, C. Auburtin, S. Soualmia, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008, Relation: EAC/2008/3002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008035256/272/50.

(080036981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Synapt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 60.828.

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNAPT INVEST S.A. avec siège social à L-7650 Heffingen, 3 Um Haff, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60.828, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 706 en date du 17 décembre 1997.

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 877, en date du 4 mai 2006.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bruno Vaes, demeurant à B-5060 Sambreville, 40, rue du Pont.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Heffingen à Wiltz et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Heffingen à Wiltz et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Wiltz.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à six cent cinquante euros (650,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Cambier, A. Muhovic, B. Vaes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008, Relation: EAC/2008/939. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2008.

A. Biel.

Référence de publication: 2008035268/203/53.

(080037284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il y'a lieu de lire:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 novembre 2007 que:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant de Catégorie B avec effet au 15 novembre 2007;
- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg été nommé gérant de Catégorie B avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en février 2008.

Pour AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

N. Akhertous

Mandataire

Au lieu de:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 novembre 2007 que:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant de Catégorie B avec effet au 15 novembre 2007;
- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg été nommé gérant de Catégorie B avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en novembre 2007.

Pour AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

N. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2008035536/6654/36.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Two I.C. Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 65.860.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWO IC FINANCE S.A. SPF, ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 65.860, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 781 du 27 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 588 du 31 juillet 2001, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2007,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanderhoven, administrateur de société, demeurant professionnellement à Clémency,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers le n ° 8, rue Haute, L 4963 Clémency.
2. Refonte complète des statuts
3. Acceptation de la démission de Madame Géraldine Schmit et de Monsieur Christophe Davezac de leur poste d'administrateurs et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs mandats
4. Acceptation de la démission de WOOD APPLETON OLIVER Experts Comptables de son poste de commissaire aux comptes de la société et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat
5. Nomination de Monsieur Philippe Vanderhoven en tant qu'administrateur unique de la société
6. Nomination de SV SERVICES SàRL en tant que commissaire aux comptes de la société
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société vers le n ° 8, rue Haute, L 4963 Clémency.

Par conséquent et suite à la refonte des statuts ci-dessous l'article afférent sera modifié.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de Madame Géraldine Schmit et de Monsieur Christophe Davezac de leur poste d'administrateur avec pleine et entière décharge.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de WOOD APPLETON OLIVER Experts Comptables de son poste de commissaire aux comptes de la société avec pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Philippe Vanderhoven, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, né à Roccourt (B) le 2 juillet 1971, en tant qu'administrateur unique de la société.

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer la société SV SERVICES SàRL, avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, (RCS B N ° 128.158) en tant que commissaire aux comptes de la société

Sixième résolution

Il est décidé de pratiquer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination TWO IC FINANCE S.A. SPF.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Clémency (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix mille Euros (70.000,- €), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises**9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut

être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin, à 10.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, P. Vanderhoven, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, Relation: LAC/2008/676. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035284/211/237.

(080037341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Astut Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 86.396.

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASTUT AZUR S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 896 du 12 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.396.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Fernand Dichter, fiscaliste, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (Eur 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement du siège social de la société de Luxembourg, 55, avenue de la Liberté à Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber et modification subséquente de la 1^{ère} phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Cette société aura son siège à Esch-sur-Alzette.»

Les autres alinéas de l'article 1^{er} des statuts restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de la société FIRI TREUHAND S.A. un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de six années, venant à expiration à l'assemblée générale annuelle de 2014, savoir:

Monsieur Fernand Dichter, fiscaliste, né le 22 février 1940 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé F. Dichter, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2008, Relation: EAC/2008/3093. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008035272/272/57.

(080036936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Euton Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.612.

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 30.612, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 40 du 2 mars 1978, page 1651.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la durée de la société qui sera désormais illimitée.
2. Refonte complète des statuts, pour les adapter à la loi du 25 août 2006.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier la durée de la société qui sera désormais illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour les adapter à la loi du 25 août 2006:

Titre I^{er} - Dénomination, siège, objet, durée

Forme, Dénomination

La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.

Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- capital

Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros), divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Modification du capital

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

Conseil d'Administration

En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un«Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Adminis-

tration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Représentation de la Société

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Commissaire aux comptes

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins huit jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI- Année sociale, répartition des bénéfices

Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au commissaire qui commentera ces documents dans son rapport.

Répartition des bénéfices

Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, liquidation

Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, LAC/2008/7732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035277/211/218.

(080037257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Romplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.271.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2007

1) La société LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Marc Limpens, né le 16 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée de l'an 2009).

2) La société EFFIGI S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée de l'an 2009).

3) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société EFFIGI S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit Luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.313 et ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Robert Bartolini, est élue Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée de l'an 2009).

ROMPLEX S.A.

EFFIGI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

J.-R. Bartolini / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008035581/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. MF14 S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 127.852.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of February.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PM FRANCE INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l. (formerly known as MH GERMANY PROPERTY 32 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.186 (hereinafter the «Sole Partner»),

here represented by Mr Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 18, 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MF 14 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 127.852, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 July 2007 (number 1342, page 64394).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Partner decides to change the Company's name from MF 14 S.à r.l. into PM FRANCE INDUSTRIAL S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name PM FRANCE INDUSTRIAL S.à r.l., a company with limited liability.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand (1,000.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PM FRANCE INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l. (dénommé anciennement MH GERMANY PROPERTY 32 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.186 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2008.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de MF 14 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.852, constituée selon un acte notarié passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juillet 2007 (numéro 1.342, page 64.394).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MF 14 S.à r.l. en PM FRANCE INDUSTRIAL S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de PM FRANCE INDUSTRIAL S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille (1.000,-) euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008. LAC/2008/8750. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035309/5770/76.

(080037629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Eddy Dome résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035478/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035608/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

IRN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.358.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008035483/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Lexin Alfortville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.887.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008035484/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Washington Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.652.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035614/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01792. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035485/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 7 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 août 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 août 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035486/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Schi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.347.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035615/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01795. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Jattis 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008035491/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Jattis 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.932.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035492/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Espace Carré d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.872.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société CARRE D'OR INVEST S.A., avec siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ESPACE CARRE D'OR S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix du / de(s) actionnaire(s).

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. Le/les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Art. 7. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur unique ou membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

Art. 8. Le/les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas). La rémunération de (s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Le/les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 9. Le/les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Art. 10. En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 11. La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité des voix ou par décision de l'actionnaire unique, selon le cas.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil d'administration, ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et dans la mesure où les termes des présents Statuts auront été respectés.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer à l'unanimité des voix.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique. Toutefois, en cas de conseil d'administration, la Société pourra être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, cette dernière sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée conformément aux présents Statuts (selon le cas).

Art. 16. Le conseil d'administration peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société. Le conseil

d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 17. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur. Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter. Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Art. 19. Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence, en personne ou par représentation, de tous les administrateurs, laquelle sera constitutive du quorum. Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Les décisions du conseil d'administration sont adoptées si elles recueillent la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés dans tous les autres cas. Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 20. En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 21. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 22. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 23. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président, par l'administrateur unique ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 24. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité des actionnaires qui fixe également leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 25. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} lundi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à l'unanimité, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 29. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (la «Loi»).

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de mai en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

La société CARRE D'OR INVEST S.A., prénommée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir préalablement constaté que la Société a été régulièrement constituée, le comparant, préqualifié, actionnaire unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires aux comptes est fixé à 1 (un).
2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique:
 - La société ARCHON S. à r.l., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.198, et ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Stéphane Broussaud, fiscaliste, né à Paris (France), le 12 octobre 1976, avec adresse professionnelle au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme de droit luxembourgeois DELOITTE, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.
4. Les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
5. Le siège social de la Société est fixé au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 21 février 2008, Relation: EAC/2008/2569. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008035770/219/222.

(080038511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jattis 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.933.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035493/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Jattis 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.934.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035494/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wafra Finance (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.616.

On the twenty-ninth of January, in the year Two Thousand and Eight.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.027 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- WAFRA FINANCE (LUX) S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.616, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 13 January 2005, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 May 2005, number 418, page 20042 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from WAFRA FINANCE (LUX) S.à r.l. to EURX KONS INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name EURX KONS INVESTMENT S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Rachid Ouâich, Fund Finance Manager, born on 4 January 1977 in Liège (Belgium), with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as additional manager («gérant») of the Company, with immediate effect and for an undetermined period.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the board of managers («conseil de gérance») will therefore be composed of the following managers («gérants»):

- Mr Dirk Ruppert, manager («gérant»);
- Mr Paul Devonshire, manager («gérant»);
- Mr Thomas Hoeller, manager («gérant»); and
- Mr Rachid Ouâich, manager («gérant»).

The foregoing resolutions have been taken separately.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.027 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- WAFRA FINANCE (LUX) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.616, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mai 2005, numéro 418, page 20.042 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de WAFRA FINANCE (LUX) S.à r.l. en EURX KONS INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 (« Dénomination ») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination EURX KONS INVESTMENT S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Rachid Ouaïch, Fund Finance Manager, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), comme gérant additionnel de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance sera par conséquent composé par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert, gérant;
- M. Paul Devonshire, gérant;
- M. Thomas Hoeller, gérant; et
- M. Rachid Ouaïch, gérant.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4504. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036055/211/114.

(080038224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Nervis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.480.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035495/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Mithris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.478.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035496/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Matolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.048.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATOLUX S.A. (numéro d'identité 1994 22 07 509), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 43.048, constituée sous la forme de société anonyme holding et sous la dénomination de MATOLUX HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 2 février 1993, publié au Mémorial C numéro 230 du 18 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C numéro 249 du 27 mai 1993, suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 417 du 25 octobre 1994, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en MATOLUX S.A. et suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires publiée au Mémorial C numéro 1248 du 27 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet tous travaux de comptabilité ainsi que le conseil économique.»

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Réduction du capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 395.787,04) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 495.787,04) à cent mille euros (€ 100.000,-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 395.787,04), sans réduire le nombre d'actions existantes.

4) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5) Insertion à l'article 4 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

6) Modification de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration.»

7) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 7 ayant la teneur suivante:

«Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

8) Suppression de l'actuel article 12 des statuts.

9) Renumérotation subséquente des actuels articles 7 à 11 des statuts qui deviendront désormais les articles 8 à 12.

10) Démissions et nominations d'administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:
« **Art. 2. alinéa 2.** La société a également pour objet tous travaux de comptabilité ainsi que le conseil économique.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des vingt mille (20.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 395.787,04) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 495.787,04) à cent mille euros (€ 100.000,-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents (€ 395.787,04), et ce sans réduire le nombre d'actions existantes.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 2.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 7 ayant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'actuel article 12 des statuts.

Neuvième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 7 à 11 des statuts qui deviendront désormais les articles 8 à 12.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Michal Wittmann et Ingor Meuleman et de la société KITZ S.A. comme administrateurs de la société et de Monsieur Marc Schintgen comme administrateur-délégué, avec effet au 31 décembre 2007, et leur donne décharge de leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2007.

Onzième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Schintgen, ingénieur en gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Monsieur Marc Schintgen, préqualifié, est désormais administrateur unique de la société.

Douzième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, Relation: CAP/2008/503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 mars 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008036125/236/144.

(080038238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Tipasis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.488.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008035497/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

RDLUX S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.982.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2007 que:

- Nicolas van Beek, résidant 41, an de strachen L-5243 Sandweiler, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et Administrateur-délégué, avec prise d'effet au 4 octobre 2007:

- Emmanuel Vivier, résidant 39, rue Charles Arendt a été coopté dans les fonctions d'Administrateur et Administrateur-délégué, avec prise d'effet au 4 octobre 2007 et jusqu'à ratification de cette décision par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Bertrange le 19 février 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008035498/8647/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 85.900.

—
EXTRAIT

Je soussigné Axel Brix, agissant en qualité de gérant de la société VECTURA sàrl, déclare avoir changé d'adresse et avoir dorénavant mon domicile rue des romains, 9 à L-8812 Bigonville.

Bigonville, le 10 mars 2008.

A. Brix.

Référence de publication: 2008035500/8751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02656. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 février 2008, les résolutions suivantes ont été prises:

1. CROWN CORPORATE SERVICES ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé en tant que commissaire au comptes avec effet du 11 février 2008 jusqu'à la date de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en 2008.

2. John Kleynhans, ayant pour adresse professionnelle le 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur avec effet au 4 février 2008 jusqu'à la date de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en 2008.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035518/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Nalozo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.773.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transferts de parts sociales prenant effet au 20 février 2008 que:

- P4 SUB L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 2.430 parts sociales ordinaires de la Société à NALOZO TOPCO S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133.519;

- PERMIRA IV L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 9.816 parts sociales ordinaires de la Société à NALOZO TOPCO S.à.r.l., précité;

- P4 CO-INVESTMENT L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 56 parts sociales ordinaires de la Société à NALOZO TOPCO S.à.r.l., précité;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 198 parts sociales ordinaires de la Société à NALOZO TOPCO S.à.r.l., précité;

Il en résulte, qu'à compter du 20 février 2008, le capital de la Société, composé de 12.500 parts sociales ordinaires, est entièrement détenu par NALOZO TOPCO S.à.r.l.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2008035502/3794/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pamir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme «Commissaire aux Comptes» et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035503/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01841. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080037320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Steyn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme «Commissaire aux Comptes» et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035504/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01833. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080037318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Brim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} février 2008 que:

- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S. à r.l, Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035506/695/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01830. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080037049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Scott & Krohn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 19.679.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035617/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01921. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Lucis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.834.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes avec effet au 4 février 2008.

- l'assemblée accepte la nomination de AACO S. à r.l, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 4 février 2008 et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035507/695/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.379.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme «Commissaire aux Comptes» et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035509/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Crec S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.420.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

s'est réunie l'assemblée du conseil d'administration de la société anonyme CREC S.A.H., (matr: 2005 40 01 186) ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade;

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 55.458 de l'année 2005,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 108.420;

L'assemblée est composée de:

1) La société WEPAS HOLDING AG, (matr. 1996 40 09 409) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.280 ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

2) La société EAST-WEST CONSULTING COMPANY S.A. (matr 2002 22 06 649) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.556 ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Toutes les deux représentées ici par leur administrateur-délégué, Monsieur Ivan Crab, administrateur de sociétés, demeurant à H-2634 Nagyborzsöny, né le 14 septembre 1960 à Louvain en Belgique, pouvant engager les deux sociétés par sa signature unique;

3) Monsieur Eric Luijben, employé privé, demeurant à NL- 7912 TP Nieuwerood, Noorderhoofdijep 24, ici représenté par Monsieur Ivan Crab, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Diekirch le 10 février 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentale, sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui; les trois administrateurs de la société;

4) Monsieur Philippe Moncousin, employé privé, demeurant à Marche-en-Famenne en Belgique, 23, la Campagnette, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société,

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes de leur conseil d'administration:

1. La totalité des actions de la société est détenue par la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. (matr: 2002 22 06 649) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.556 ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2. La société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., prémentionnée projette d'absorber la société anonyme CREC S.A.H. ce qu'approuve le conseil d'administration de la société anonyme CREC SAH.

3. Les opérations de la société absorbée société anonyme CREC S.A.H. seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. le jour de la publication de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. constatant la réalisation de la fusion.

4. Aucun associé de la société absorbée n'ayant des droits spéciaux et comme il n'existe pas de titres autres que les actions précitées, il n'y a pas de mesures à proposer à cet égard.

5. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ni aux membres des organes de gestion ni aux commissaire aux comptes de la société absorbée.

Le commissaire aux comptes de la société anonyme CREC S.A.H. approuve par les présentes le présent projet de fusion simplifiée suivant la procédure prévue par l'article 278 de la loi sur les sociétés conformément à la loi du 25 août 2006 y relative.

Conformément à l'article 267 de la prédite loi tout actionnaire a le droit durant un mois à partir de la publication du présent projet de prendre connaissance au siège de la société du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2007.

39162

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Crab, P. Moncousin, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2008. . DIE/2008/1273. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 février 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008035758/4917/61.

(080038508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**HMS S.A., Société Anonyme,
(anc. HMS 2 S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.430.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme «Commissaire aux Comptes» et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035511/695/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Gebarde Media Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.200,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 44.543.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 28 décembre 2007 que BLONDA LIMITED, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 80, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré:

340 parts sociales à Francisco De Paula Mir Maluquer, né le 15 novembre 1957 à Barcelone, Espagne, résidant à La Plantada 30, 08017 Barcelone, Espagne;

340 parts sociales à Juan De Gracia Oliver, né le 15 février 1957 à Barcelone, Espagne, résidant à Via Augusta 24, 08000 Barcelone, Espagne;

340 parts sociales à Carlos Sans Padros, né le 5 juillet 1955 à Badalona, Barcelone, Espagne, résidant au Conseil de Cent 366, 08000 Barcelone, Espagne.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035517/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Hercules S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.510.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 février 2008

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur Armand Haas n'a pas été renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- M. Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- CASTOR MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 28 décembre 2007 février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035515/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Derby Blue Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.488.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 février 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas

- Monsieur Marc Koeune

- Madame Nicole Thommes

- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est STUDIO COMMERCIALE E FIDUCIARIO MICHELE ROMERIO, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008035519/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pamir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008035889/1850/11.

(080037514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Keyrights International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.187.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 février 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008035520/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Zaragoza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.256.

RECTIFICATIF

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège social*

Il y'a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et à M. Cédric Bauer, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, pour leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye et Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Luxembourg, en février 2008.

Pour ZARAGOZZA S.A.

Signature

Un mandataire

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et à M. Cédric Bauer, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, pour leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye et Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour ZARAGOZZA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2008035537/6654/38.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Soria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.338.

RECTIFICATIF

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège social*

Il y'a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et à M. Cédric Bauer, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, pour leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye et Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Luxembourg, en février 2008.

Pour SORIA S.A.

Signature

Un mandataire

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et à M. Cédric Bauer, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, pour leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye et Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour SORIA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2008035538/6654/38.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Maestro Concerts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.179.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

s'est réunie l'assemblée du conseil d'administration de la société anonyme MAESTRO CONCERTS S.A. (matr: 2002 22 27 867) ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade;

constituée sous la dénomination DIVON S.A. suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 81496 de l'année 2002, modifiée pour la dernière fois suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 54252 de l'année 2004,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 95.179;

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Ivan Crab, administrateur de sociétés, demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganáddpuszta, né le 14 septembre 1960 à Louvain en Belgique;

2) La société à responsabilité limitée START 56 S.à r.l. (matr: 1996 24 11 706) ayant son siège social à Diekirch, 52, Esplanade, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 106 932;

3) La société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l. (matr: 1983 24 06 190) ayant son siège social à Diekirch, 52, Esplanade, inscrite au registre de commerce sous le numéro B.94.641;

toutes les deux représentées par leur gérant unique, Monsieur Paul Muller, employé privé demeurant à Siebenaler, maison 20;

les trois administrateurs de la société;

4) Monsieur Philippe Moncousin, employé privé, demeurant à Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Diekirch du 10 février 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui;

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes de leur conseil d'administration:

1. La totalité des actions de la société est détenue par la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. (matr: 2002 22 06 649) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.556 ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2. La société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., prémentionnée, projette d'absorber la société anonyme MAESTRO CONCERTS S.A. ce qu'approuve le conseil d'administration de la société anonyme MAESTRO CONCERTS S.A.

3. Les opérations de la société absorbée société anonyme MAESTRO CONCERTS S.A seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. le jour de la publication de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. constatant la réalisation de la fusion.

4. Aucun associé de la société absorbée n'ayant des droits spéciaux et comme il n'existe pas de titres autres que les actions précitées, il n'y a pas de mesures à proposer à cet égard.

5. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ni aux membres des organes de gestion ni aux commissaire aux comptes de la société absorbée.

Le commissaire aux comptes de la société anonyme MAESTRO CONCERTS SA approuve par les présentes le présent projet de fusion simplifiée suivant la procédure prévue par l'article 278 de la loi sur les sociétés conformément à la loi du 25 août 2006 y relative.

Conformément à l'article 267 de la prédite loi, tout actionnaire a le droit durant un mois à partir de la publication du présent projet de prendre connaissance au siège de la société du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2007.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Crab, P. Muller, P. Moncousin, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2008, DIE/2008/1268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 février 2008

P. Probst.

Référence de publication: 2008035762/4917/63.

(080038494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Netzaberg Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.304.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 novembre 2007

Il y'a lieu de lire:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959, à Paris, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008, Paris, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en février 2008.

Pour NETZABERG LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Mandataire

Au lieu de:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959, à Paris, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008, Paris, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETZABERG LUXEMBOURG S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2008035539/6654/38.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Luxco Properties 5 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.265.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'assemblée générale de constitution tenue en date du 8 juin 2007, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007, sous les références L070087573, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1673 du 8 août 2007 comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle Monsieur Ian Cappell est nommé gérant de catégorie A est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que Monsieur Ian Chappell est nommé gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008035546/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch,
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.667.

—
EXTRAIT

Par résolutions de ses administrateurs en date du 30 août 2007, DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY a accepté la démission de Monsieur Pierre Martel en tant que représentant permanent de la Succursale.

DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY a décidé de nommer Monsieur Peter Donohoe, demeurant professionnellement à la Résidence Berry, 33, rue Pont Remy, L-2423 Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG
BRANCH

Signature

Référence de publication: 2008034719/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.
